ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N º 2818

présenté par
M. Meurin et M. Bentz

à l'amendement n° 267 (Rect) de M. Travert

ARTICLE 15 TER

À l'alinéa 3, après les mots :

« ne concernent pas »,

insérer les mots :

« les déplacements pour des rendez-vous médicaux, ni ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ZFE sont particulièrement contraignantes pour les Français qui ne pourront plus se déplacer pour aller se soigner. La question de l’accessibilité à la santé doit être centrale.